



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 mars 2014

Délibérations n°2014-16

Adhésion de l'ENSAB à l'UEB en tant que membre associé

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 modifié portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne », et en particulier les articles 5, 15 et 16 de son annexe portant statuts de l'établissement public, le premier relatif aux membres associés, les deux autres pour ce qu'ils précisent le mode d'adhésion de nouveaux membres,

Vu la demande d'adhésion en tant que membre associé de l'UEB de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Bretagne.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres fondateurs, décide l'adhésion de l'école en qualité de membre associé à dater du 1^{er} avril 2014,

Nombre de membres en exercice : 29

Vote : 28 Refus de participer au vote : 0

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibérations adoptées

Visa du Président

Transmis au Recteur Chancelier des universités le